

Lettre aux Antoniensi qui lisent ce panneau

« Médisance », « Calomnie », « Une arme dans le combat politique »... La Mairie nous reproche d'avoir fait appel aux Antoniensi pour peser dans l'enquête publique sur le plan d'alignement de l'avenue Gabriel Péri. Soyons clairs : cette banderole est un geste que nous assumons, aujourd'hui plus que jamais.

Nous connaissons la Mairie actuelle : déjà en 1992, nous avons subi les assauts simultanés d'un promoteur et de la municipalité, au prétexte d'un « aménagement du carrefour ». Déjà il avait fallu batailler et passer nos soirées à préparer une enquête publique (qui n'avait finalement autorisé l'expropriation que d'un pan coupé de 12 m²).

Cette fois, on l'a bien compris, Monsieur le Maire souhaite procéder par étapes : changement du Plan Local d'Urbanisme, puis plan d'alignement, puis... C'est pour quoi nous aurions eu tort de parler de « démolition programmée » quand la Mairie ne parlait encore que de « renouvellement urbain ». Mais que se passera-t-il lorsque quelques maisons anciennes feront saillie, encadrées de façades reculées de 4 mètres ?

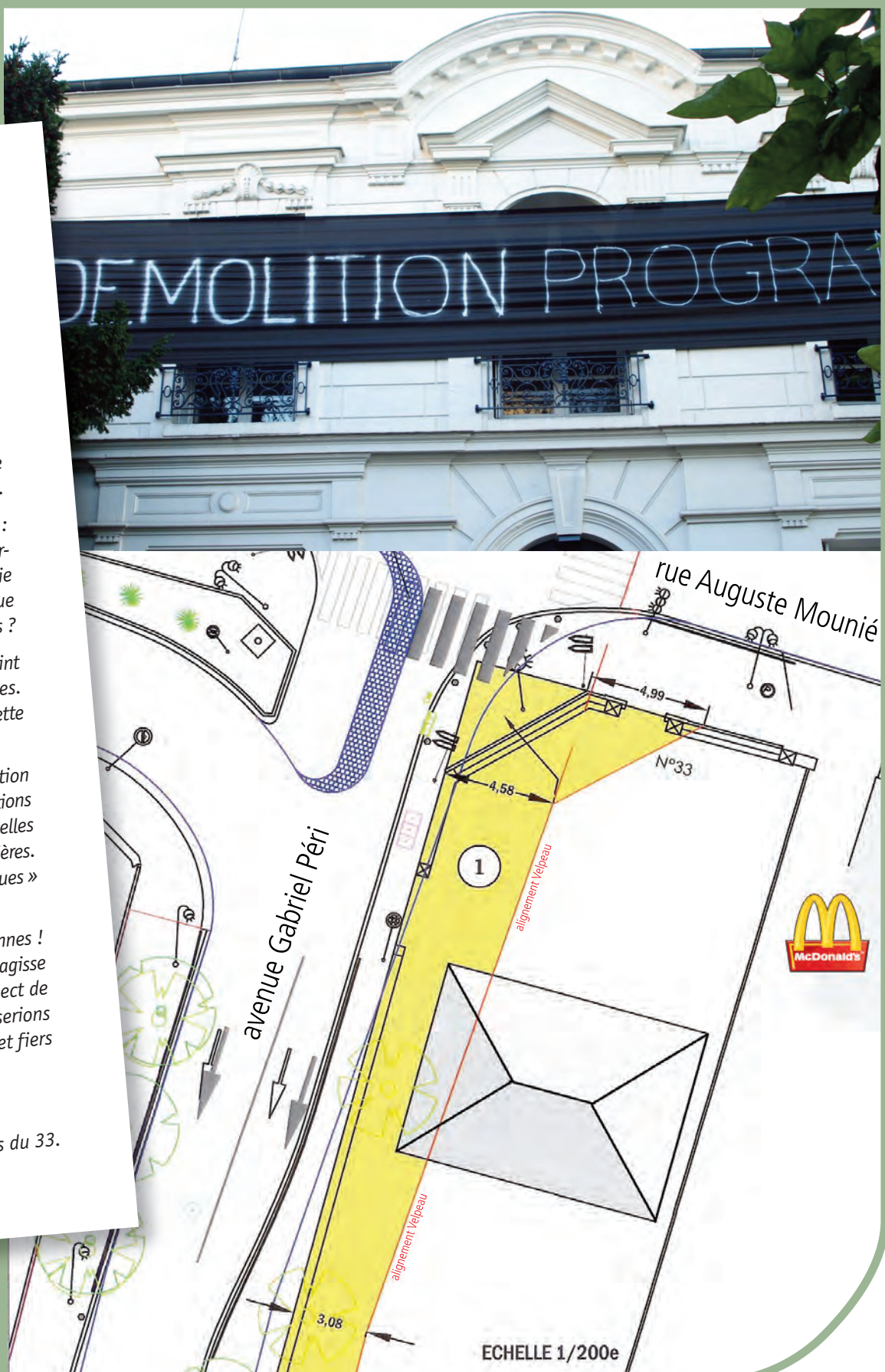
Nous ne faisons pas confiance à cette municipalité en matière d'urbanisme, un point c'est tout. D'ailleurs, ses agissements actuels ne font que confirmer nos craintes. Nous savons que si cet alignement passe, nous serons un jour forcés à partir et cette maison ne sera plus là dans 20 ans.

Aussi notre inquiétude a-t-elle rencontré les aspirations de la toute jeune Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony (ASPEA). Car les solutions existent pour une densification menée avec discernement : la protection des parcelles remarquables, pour mettre un frein tout relatif à la pression des sociétés immobilières. Malheureusement la Mairie semble peu disposée à « mettre des bâtons dans les roues » d'un marché jusque là si juteux.

Le Maire nous reproche d'avoir des arrière-pensées politiques. Chacun a les siennes ! Mais ne peut-il y avoir quelques principes supérieurs, au-delà des partis, qu'il s'agisse du respect du patrimoine, de la mémoire commune, ou simplement du respect de la légalité ? Quoi qu'il en soit, nous ne briguons pas la Mairie, et nous nous serions bien passés d'une telle mobilisation. Mais à présent nous sommes heureux et fiers de cette convergence qui rassemble tant d'Antoniensi de bonne volonté.

Longue vie à l'ASPEA !

Les habitants du 33.



ASPEA

Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement à Antony

L'ASPEA vous informe :

• Que le Maire compte « s'asseoir » sur les résultats de l'enquête publique à laquelle il a lui-même convoqué les Antoniensi :

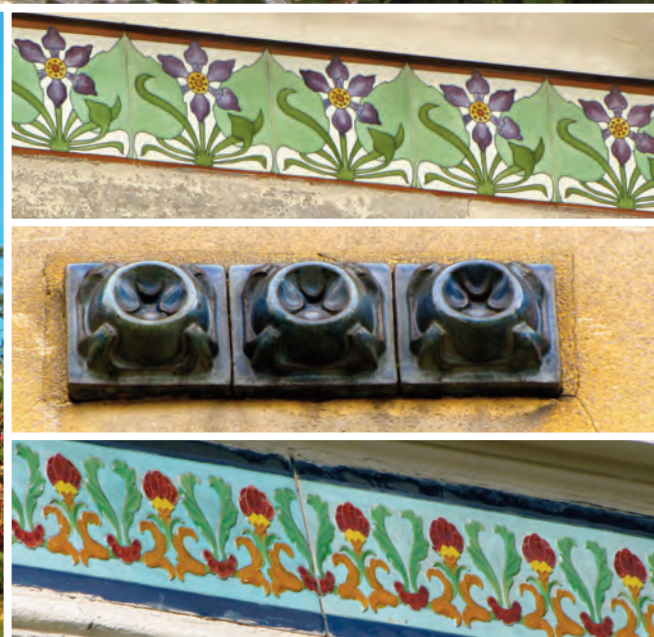
Le Maire ne cache pas ses intentions de passer outre l'avis exprimé par les Antoniensi, après que l'enquête publique sur l'alignement de l'avenue Gabriel Péri lui a été défavorable. La participation avait pourtant été exceptionnelle : nos pétitions avaient recueilli **plus de 1500 signatures** et, pour une seule rue, les Antoniensi avaient rempli six cahiers d'enquête publique, soit 150 contributions écrites – à titre de comparaison, la récente enquête publique sur la rue de Kerjouanno a reçu... deux observations. Mais selon le Maire, 150 personnes qui se sont déplacées « ne représentent que 0,3 % de la population »... Aussi, la commissaire enquêteur, pourtant nommée par lui, aurait eu tort d'entendre les avis exprimés lors de son enquête publique : « Elle n'a pas répondu à la question », déclarait-il lors du conseil municipal de février. Le Maire a d'ores et déjà déclaré son intention de représenter son projet d'alignement, avec une nouvelle enquête publique et en choisissant un nouvel expert plus « compétent ».

• Qu'entre-temps la Mairie continue d'accorder des permis de construire à la société immobilière Franco Suisse :

Dès l'été 2009, la société immobilière Franco Suisse avait déposé des plans qui tablaient sur un « nouvel alignement », dont les riverains eux-mêmes n'étaient alors pas encore informés. Grâce à la mobilisation des Antoniensi cet automne, le plan d'alignement n'a pas à ce jour été adopté. Or ce permis de construire a tout de même été accordé à la Franco Suisse en novembre, pour inscrire l'alignement dans les faits, fût-ce illégal. Nous avons déposé à Noël un recours gracieux, qui vient d'être rejeté par le Maire. L'ASPEA prépare actuellement un recours contentieux au Tribunal Administratif. Mais tout cela nécessite fonds, compétences, énergies...



Rejoignez-nous sur notre site, pour vous informer ou adhérer en ligne www.aspea.fr



Les avenues Pierre Brossolette et Gabriel Péri, le « Nouvel Antony » des années 1890.



Respect du patrimoine, respect des administrés !